Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 085-200059079-20261022-D19_09_2026-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 22 octobre 2026 à 19:30

En exercice : 33
Présents : 23
Excusés : 8
Absents : 2

Date de la convocation :
15/10/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Béatrice COULON

N° interne de l'acte :
D19_09_2026

jeudi 22 octobre 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :
Laurent BALDOVINI, Blandine BEAUPERIN, Alexandra BITEAU, Mélanie CHARPENTREAU, Béatrice COULON, Laurent DESNOUHES, Laurent GABORIT, Bernard GUILLOTEAU, Nadège HOEPPE, Stéphanie JEUNOT, Flavie LIAIGRE, Pédro MARTINEAU, Frédéric MOUSSET, Anne-Marie PAILLAT, Marie-Christine PROUST, Hervé PUAU, Simon RAMPILLON, Charlène RANTIERE, Sylvie RAUTURIER TEILLET, Christian RIGAUDEAU, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Nicolas STEENO

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Yannick CLERCQ (donne pouvoir à : Stéphanie JEUNOT), Oriane COUTAND (donne pouvoir à : Alexandra BITEAU), Emilie DURAND (donne pouvoir à : Sylvie RAUTURIER TEILLET), Florian PELATAN (donne pouvoir à : Marie-Christine PROUST), Julie RIBARDIERE (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY), Adeline YVAI-NURDIN (donne pouvoir à : Laurent DESNOUHES)

Membres excusés
Albert CORNUAU, Raphaël ROTURIER

Membres Absents :
Johann PASQUEREAU, Sandrine VIGNIAL

ENFANCE JEUNESSE
Reversement à la communauté de communes du Pays de Pouzauges de la dotation relative au service public de la petite enfance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 (article 17), l'État prévoit un accompagnement financier des collectivités compétentes en matière de service public à la petite enfance (SPPE).

Cet accompagnement financier est réparti entre les communes concernées en tenant notamment compte du nombre de naissances et du potentiel financier par habitant de chaque commune.

Pour l'année 2025, la dotation a été versée à deux communes membres remplissant les critères d'éligibilité de l'année 2025 (Arrêté du 22 octobre 2025 portant notification pour l'année 2025 des attributions individuelles revenant aux communes au titre de l'accompagnement financier prévu à l'article 188 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025).

A titre d'information, les montants sont :
- Sèvremont : 28 459,38 € (2025) et 28 869,23 € (2026)
- Pouzauges : 24 393,75 € (2025) et 24 745,05 € (2026)

Monsieur le Maire précise que :
- la compétence SPPE étant désormais exercée par la Communauté de communes du Pays de Pouzauges,
- les communes de Sèvremont et de Pouzauges ont perçu directement une dotation de l'État au titre de cette compétence,
- ces financements ont vocation à accompagner l'exercice effectif de la compétence par l'EPCI.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 085-200059079-20261022-D19_09_2026-DE

Le conseil communautaire, dans sa séance du 22 septembre 2026, a sollicité le reversement de ces deux dotations

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reverser la dotation de 28 459,38 € et de 28 869,23 € à la communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés approuve la proposition de Monsieur le Maire.
Vote : unanimité

Le Secrétaire de séance,

Béatrice COULON

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Pour extrait certifié conforme
Fait à Sèvremont
Le Maire Jean-Louis ROY

MAIRIE DE SEVREMONT
85700